

Bulletin Municipal n° 62

CHAUSSENAC



Au service de la population

Juin 2020

COVID-19, confinement et après ...

Nous venons de vivre plusieurs semaines où certains d'entre nous ont réussi à continuer à travailler, certains partiellement, d'autres se sont retrouvés hors de la vie active ou de loisirs à l'instar des retraités, d'autres encore ont dû s'improviser enseignants.

Pour échapper à l'oisiveté et à la paresse, on a passé un peu plus de temps devant l'écran de télévision, parfois outre mesure, recevant des informations et directives gouvernementales évolutives ou imprécises par rapport à cette crise générée par le COVID19, ...

Internet a permis d'obtenir d'autres informations plus diversifiées et sortant de la pensée unique ... (cf : réseaux sociaux). La lecture a pu être enrichissante.

Ces moments de répit nous ont incités aussi à réfléchir sur l'APRÈS... Allons-nous vivre comme avant ? N'y a-t-il pas des enseignements à tirer face à cette crise ?



- Quel rôle de l'État : n'a-t-on pas cru outre mesure que les seuls projets et intérêts individuels pouvaient faire vivre une société ? A l'issue de la deuxième guerre mondiale, le Conseil National de la Résistance avait décidé de confier à l'État l'organisation du bien commun et prioriser l'intérêt collectif grâce à la planification, à la nationalisation de l'énergie, des banques, des assurances et la mise en œuvre d'un maillage de services publics.
- Économie mondialisée ? Cette crise a mis en évidence que notre pays avait perdu une certaine indépendance économique et devenait victime de la division mondiale du travail et de la recherche effrénée de la production à bas coût et en flux tendu (cf : molécules pharmaceutiques produites en Inde, les masques en Chine etc). Nous avons même perdu notre autonomie alimentaire (fruits, légumes, viande, ...).

Dans ce monde d'APRÈS, il nous faudra enfin exiger que la grande distribution (centrales d'achat, centres import-export, Amazon, ...) n'impose plus sa domination et ses règles sur les PME, sur l'agriculture, sur le petit commerce...

Nous vivons dans un monde rural où les citoyens aiment souvent s'y ressourcer. Mille fois promis, l'aménagement équilibré du territoire aurait tout à y gagner et deviendrait enfin une réalité. On pourrait alors imaginer un monde d'APRÈS.

La municipalité à son niveau s'est engagée pour maintenir l'agence postale, pour tout mettre en œuvre afin de créer et faire vivre un « Point Multi-Services » ; elle se félicite aussi que des artisans (coiffeur, menuisier, exploitant forestier, fabricants de yaourts, de fromage et aviculteur ...) puissent exercer leur métier ici ou dans les environs.

À nous, d'EN ÊTRE LES CLIENTS, LES UTILISATEURS SOLIDAIRES.

J. Klem
Maire

Bulletin communal semestriel d'information
Nombre de tirages : 350
Mairie 15700 CHAUSSENAC – 04.71.69.02.01
Mail : mairie.chausсенac@wanadoo.fr

Comité de rédaction
Réalisation : Jacques Klem assisté d'Isabelle Capel,
Florent Esman et Véronique Lescure
Imprimerie : I2S – 15000 AURILLAC

AGENDA depuis le 25 novembre 2019

- L 25 nov. : à Mauriac, assemblée plénière SCOT (Schéma de Cohérence et d'Orientation Territoriale) J.Klem
- M 26 nov. : formation informatique organisée par la Poste (salle des fêtes)
- V 29 nov. : conseil administration du Centre de Gestion (Fonction Publique) J.Klem
- M 3 déc. : CNFPT (formation territoriale) à Clermont Fd J.Klem
- J 12 déc. : conseil dép^{al} présence postale à Aurillac J.Klem
- V 13 déc. : syndicat des eaux à Mauriac : J.Klem et JM. Delbos
- S 14 déc. : **CONSEIL MUNICIPAL**

2020

- D 05 janv. : cérémonie des vœux de la municipalité



- J 09 janv. : signature bail avec nouveaux gérants du PMS : Hervé et Rachel
- D 02 févr. : thé dansant organisé par le comice agricole
- V 07 févr. : étude mémoire, recours au Tribunal administratif contre Communauté de communes (cf : transfert Assainissement) J.Klem
- L 10 févr. : **CONSEIL MUNICIPAL** : comptes administratifs 2019
- M 18 févr. : réunion CNFPT à Clermont Fd J.Klem
- V 21 févr. : commission communale électorale : A. Raffy, S. Capel, T. Fumanal, J.Klem conseil dép^{al} présence postale à Aurillac J.Klem
- D 15 mars : 1^{er} tour : Élections municipales
- L 16 mars : début du confinement – COVID 19
interdiction de tous rassemblements et réunions publiques... communication avec l'extérieur par mails, fax, téléphone, Skype, WhatsApp, ... la vie locale est paralysée !
- D 26 avril : Journée du souvenir des déportés : dépôt de gerbe au monument
- V 8 mai : Commémoration 8 MAI 1945 : fin deuxième guerre mondiale : dépôt de gerbes
- L 11 mai : distribution des masques à la population (COVID-19)
- L 25 mai : **CONSEIL MUNICIPAL** : votes des budgets 2020

ETAT CIVIL

Mariage

Audrey PIERRE et Sébastien LAC le 07 septembre 2019

Décès

SOULIÉ Noélie Marie-Louise, le 20 janvier 2020, née le 23 mai 1921 à Chaussenac

RIGAL Albert Antonin, le 01 mars 2020 à Aurillac

FABRE Jean Joseph Lucien, le 29 avril 2020 à Mauriac, né en 1926 à Chaussenac

Résultats du 1^{er} Tour des élections municipales

Dimanche 15 mars 2020

inscrits : 211

votants : 186 (88%)

blancs et nuls : 7

exprimés : 179

BARONNE A.-M. :53
BELHOMME A. :93 (élu)
BESSE L. :93 (élue)
CHAMBON D. :85
CHARLES A. :83
DAYRAL X. :97 (élu)
DEGOUL SAZOS D. :88
DELBOS J.-M. :94 (élu)
DELMAS G. :69
GOUTAL Y. :87
LAC S. :80
LACROIX E. :57

LAFARGE BERT D. :74
LEBRETON C. :92 (élue)
LECHAT A. :58
LESCURE C. :95 (élu)
LIEUTAUD L. :82
MAIMPONTE P. :86
PAQUIN C. :61
PERRET DELFOSSE C. :70
PITON A.-M. :59
REYMONDOUX M. :30
SISTERNE L. :83

Liste « une équipe engagée pour Chaussenac » (JM. Delbos) : 6 élus

Liste « pour une vitalité rurale à Chaussenac » (A. Charles) : pas d'élu

Liste « ensemble pour Chaussenac et ses hameaux » (E. Lacroix) : pas d'élu

Yves Goutal : pas d'élu

Reste à élire : 5 conseillers

Un geste pour les aînés

Un geste pour nos aînés (plus de 75 ans) : en pleine période de confinement, la municipalité a souhaité apporter un petit air de bonheur, pour rompre un peu cet isolement, en distribuant « une poule, un lapin ou un œuf de Pâques » aux 35 aînés confinés bon gré, malgré chez eux...

Ce geste complète celui du colis de Noël qui a été distribué par les conseillers (45 bénéficiaires).



COVID 19 :

Confinement post électoral ! : c'est seulement quelques jours ou semaines après le 15 mars (date du premier tour des municipales) que de nombreux élus ou assesseurs de France des bureaux de vote se sont révélés positifs au COVID19... Certains en sont même morts. Le lendemain 16 mars, le confinement généralisé était déclaré par le gouvernement ! Trop tard !!

Distribution des masques :

Dès réception des masques fournis par le Conseil régional « Auvergne-Rhône-Alpes » et le Département du Cantal, la municipalité a distribué 2 masques lavables par habitant. Des bulletins déclaratifs pour les déplacements étaient également mis à disposition au PMS, à l'agence postale et à la Mairie. On peut aussi souligner que notre agence postale est restée ouverte pendant la période de confinement.



Préparation de la distribution par les conseillers

Le PMS et Cécile Coiffure ont pris les mesures de protection sanitaire. MERCI à eux !



FINANCES LOCALES

Les comptes administratifs de l'année 2019 ont été étudiés et votés.

Le conseil municipal du 2 mars a été consacré à l'examen des comptes administratifs du budget principal et de celui du lotissement, permettant de faire le bilan financier de l'exercice 2019. On peut en présenter les principaux résultats sur les sections "fonctionnement" et "investissement".

Pour le budget principal : section fonctionnement : Les dépenses se sont élevées en conséquence à 224 914€ ; les recettes à 288 793 €, l'excédent dégagé s'élève en conséquence à 63 879€. Il fut noté que les intérêts d'emprunts étaient seulement de 3 293 € (5 371 € en 2018).

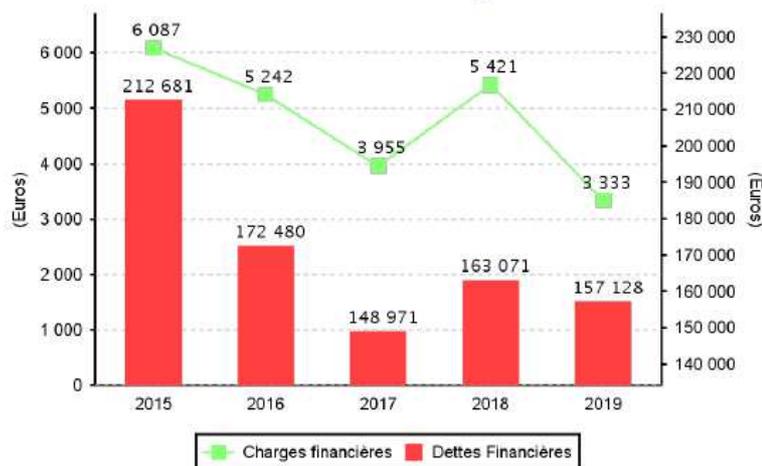
Parmi les charges en augmentation plus ou moins importantes : frais d'électricité, transport scolaire, honoraires divers, et surtout l'attribution de compensation versée à la communauté de communes (16 000 €) suite à l'évaluation contestée par plusieurs communes déléguées communautaires du mode de calcul du transfert de la compétence "assainissement" à l'intercommunalité. Enfin les recettes fiscales restent faibles en les comparant aux montants d'autres petites communes rurales cantaliennes.

Section d'investissement: Les dépenses se sont élevées à 158 956 € (réparties comme suit : 121 660 € aménagement du village de Cussac, 5 400 € mur du cimetière, 20 000 € travaux dans logements communaux, 8 000 € PMS, 1 100 € achat tables et chaises...). Les charges financières (remboursement du capital) pour 25 337 € (en baisse de 9 000€ par rapport à 2018). Les recettes sont de 193 535 €.

Les restes à réaliser sont de 75 000 € et seront donc reportés sur le prochain budget 2020. Leur utilisation est d'ores et déjà fléchée : aménagement de voirie à Rabiac et Cheyssiol, et remplacement de véhicule pour travaux d'entretien municipaux. Monsieur le Maire communiqua au conseil des éléments d'analyse financière qui indiquent une situation saine tant en terme d'endettement que de capacité d'autofinancement d'investissements, voir ci-après quelques tableaux et diagrammes (source : Trésor Public.)

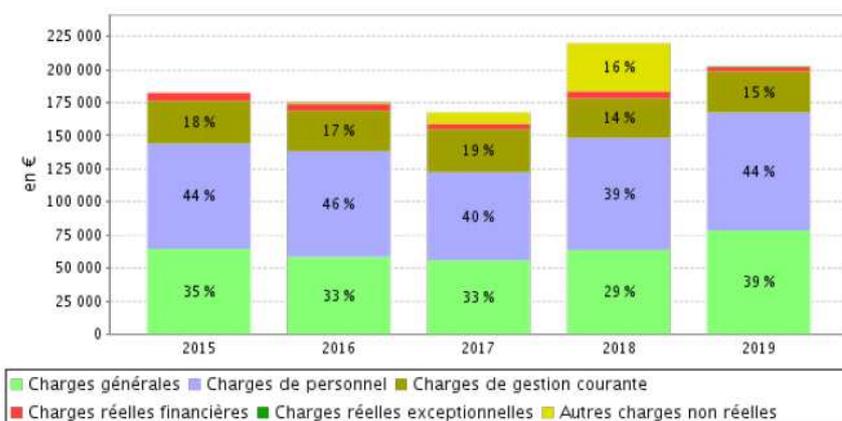
Enfin le budget "lotissement" présente un déficit de 3 300 € (charges emprunts). Après adoption de ces deux comptes administratifs, J. Klem, maire, renouvela ses remerciements à l'équipe municipale pour leur assiduité et engagement lors des 30 réunions de conseil qui se sont déroulées durant ce mandat.

Évolution des dettes et des charges financières



Encours de la dette de Chaussenac : Soit 665 € par habitant alors que la moyenne départementale des communes rurales est de 886 €

STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Le Budget 2020 voté avec retard ...

La situation sanitaire a ralenti toutes relations et communications administratives dès le 15 mars, confinement oblige. L'équipe municipale a pu cependant examiner et voter le budget communal dans la mesure où la réflexion avait déjà été engagée dès l'année dernière.

Ce fut le cas notamment pour le projet de voirie de « Rabiac » et « Cheyssiol ». On a pu anticiper en faisant un cahier des charges, déposer les demandes de subventions et choisir les entreprises.

La section fonctionnement 2020 correspond à peu près à celle qui a été exécutée en 2019. Notons cependant un montant des intérêts en baisse (3 100 € au lieu de 3 283 €) et en recettes de bonnes dotations de l'État (137 619 €).

La section investissement permet d'envisager des projets s'élevant à 99 000 € et cela sans nouveaux emprunts, grâce aux excédents de fonctionnement et aux reports de crédits non utilisés en 2019.

Les principaux investissements sont : le remplacement du camion (30 ans d'âge), la voirie « Cheyssiol-Rabiac », la réparation du toit du clocher, un Karcher,...

En conséquence la section fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 309 757 €, la section investissement à 243 470 €.

Notons enfin que le conseil a voté une augmentation des taux d'imposition (foncier bâti et non bâti) à 1 % (comme l'inflation). Le budget « lotissement » s'équilibre à 15 479 € grâce à une subvention municipale de 3 323 €.

FCTVA : lorsque la commune récupère une partie de la TVA payée sur investissements

Il s'agit d'un dispositif qui permet aux communes de récupérer une partie de la TVA payée sur les travaux réalisés et cela deux ans après les dépenses effectuées.

Ainsi au titre de l'année 2018, on percevra en 2020 : 19 858,35 € correspondant à une dépense de 129 395,05 € répartie comme suit :

- dépense d'entretien des bâtiments publics : 8 337,04 € TTC (peinture salle des fêtes, radiateurs vestiaires, enrobés à froid pour voirie ...)
- dépenses sur gros investissements : 121 058,01 € dont l'achat du tracteur (49 200 €), voirie de Cussac (1^{ère} tranche 49 090 €), retable de l'église (14 843 €), salle des fêtes (4 722 €), etc.

À noter que l'on récupère 16,4 % alors que le taux appliqué sur les dépenses est de 20 %.

La somme de 19 858,35 € constitue une recette d'investissement pouvant ainsi autofinancer les nouveaux investissements prévus en 2020. Il faut cependant se garder de s'appuyer sur trop de récupération de TVA pour financer les investissements qui ne seraient pas nécessaires....

* * * * *

Impôts fonciers : dégrèvements

Suite à la sécheresse 2019, particulièrement subie par les exploitants agricoles le gouvernement a décidé comme promis d'effectuer des dégrèvements d'impôts fonciers. Pour la commune de Chaussenac, ces dégrèvements s'élèvent à 18 892 euros. A charge aux propriétaires non exploitants de répercuter cette baisse à leur fermier.

* * * * *

Bases d'imposition

L'administration fiscale réévalue tous les ans les bases de l'imposition (cette année, seulement pour le foncier bâti et non bâti). Pour 2020, cette augmentation est de 1,2 %.

La commune peut seulement « agir » sur les taux du foncier bâti et non bâti ; compte tenu de la faiblesse des bases, une augmentation de ceux-ci à hauteur de 1 % entraîne seulement en produit supplémentaire 507 € soit 2,20 € par habitant !

* * * * *

Aménagement de la voirie de Cussac

Bilan financier comprenant :

les dépenses : renouvellement réseau eau, enfouissement des réseaux électricité, téléphone, caniveaux, traitement de surface (enrobé ou tri-couche)

le financement : subvention, emprunt, autofinancement

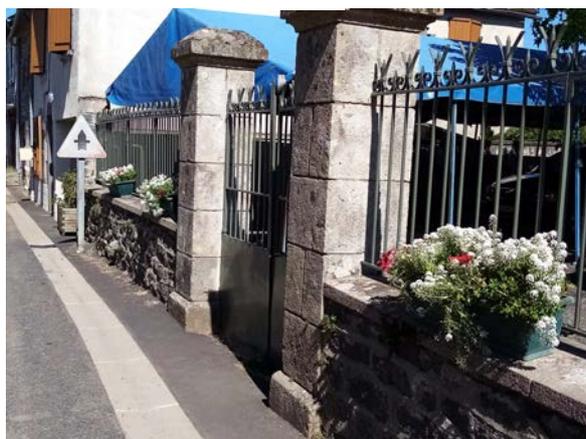
<u>Dépenses :</u>	121 660 €
<u>Financement :</u>	
subvention de l'État DETR 1 ^{ère} et 2 ^e tranche 2017-2018	15 810 €
subvention Conseil départemental (FCS)	10 318 €
emprunts	20 000 €
autofinancement	41 485 €
remboursement par Syndicat des eaux pour le réseau AEP	34 047 €
	<hr/>
	121 660 €

NB : le remboursement d'une partie de la TVA en 2020 et 2021 (16,7 %).



TRAVAUX MUNICIPAUX... QUE L'ON NE VOIT PAS TOUJOURS !!

1



2



3



4



5



6



7

Légende :

- 1- Embellissement : pose des jardinières florales et peinture des grilles (rue de la Mairie)
- 2- Réfection du pont du site du moulin d'Ostenac
- 3- Construction d'un mur de soutènement au stade municipal
- 4- Fermeture d'un puits pour sécurité à Cussac
- 5- Remplacement porte WC publics de la Poste
- 6- Lasure vestiaires Terrain Municipal
- 7- Plantation de frênes près des lagunes

Regard sur l'intercommunalité :

Il m'a semblé intéressant de vous faire partager mon intervention lors du conseil communautaire du « Pays de Salers », le 2 mars dernier :

« Ces réflexions sont le fruit de la vie intercommunale que j'ai vécue depuis une trentaine d'années. Je pense d'ailleurs qu'à l'issue de cette mandature il aurait été intéressant de prendre le temps d'exprimer nos réflexions sur le fonctionnement, le rôle et l'efficacité de l'intercommunalité. Je ne m'adresse pas uniquement à vous, Monsieur le Président, mais aussi au bureau, qui est ou devrait être l'organe impulsant une dynamique collective.

1- Sans animosité, laissez-moi constater que les délégués que nous sommes dans les petites communes se trouvent quelque peu déconnectés. J'expliquerai cela par le manque d'informations régulières... en prenant pour exemple l'absence totale de compte-rendus des réunions de bureau depuis des mois... On pourrait faire aussi le bilan du fonctionnement des commissions... Combien de fois, chacune d'elles, s'est réunie depuis 6 ans ? La statistique serait édifiante...

Il eut été pertinent de discuter de cela entre nous à mi-mandat...

2- Après avoir évoqué cette dimension de fonctionnement démocratique, je souhaiterais évoquer brièvement la situation de l'organisation territoriale de l'intercommunalité dans le Nord-Ouest Cantal.

J'ai participé dans les années 1990 à la création du Syndicat des 4 Cantons (Mauriac, St Cernin, Pleaux et Salers) même en tant que membre du bureau, animé par feu Sénateur Rigaudière. Avec du recul, j'en ai gardé bon souvenir.

On s'est retrouvé ensuite avec la création de deux Communautés de communes (Mauriac et Pays de Salers) : on ne peut refaire l'histoire, mais vous avez refusé une nouvelle fois en octobre 2015 la fusion des 2 Communautés de communes. Je pense que nous n'avons pas pris objectivement la dimension et l'enjeu de cette question en terme d'aménagement du territoire. L'approche ne pouvait se faire seulement en terme financier, voire de pouvoir...

Que pèsent 9 000 habitants dans le Cantal ou dans la nouvelle Région Auvergne Rhône-Alpes ?

*3- Troisième et dernier point : parlons des transferts de compétences des communes vers la Communauté de communes. On a échappé de peu au transfert de la compétence « eau potable ». En ce qui concerne l'assainissement, cela a été décidé précipitamment (octobre 2017)... On a dû se prononcer avant d'en avoir mesuré précisément les incidences financières et techniques. Face à l'absence de consensus (rappelons qu'en terme de population, les communes qui ont refusé les conclusions de la CLECT * au nombre de 14, représentent 4 367 habitants ! ...), il eut été sage, Monsieur le Président, de reprendre le métier à l'ouvrage et recalculer tout cela, ce qui nous aurait évité de saisir le Tribunal administratif pour régler cela...*

J'aurais souhaité partager avec vous, bien d'autres choses...

Au regard de la chute démographique dans notre territoire, des services publics restructurés au détriment de nos populations, de nos hameaux qui se désertifient...

De nouveaux élus vont découvrir tout cela dans quelques semaines ou mois, souhaitons-leur courage et abnégation.

Plus que jamais, ce sont les habitants et leurs représentants qui vont devoir se prendre en main, car les solutions ne vont pas tomber du ciel, ni de nos dirigeants nationaux technocratisés, qu'ils soient à Paris ou à Bruxelles. »

J.K.

* CLECT : Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

NOS PAGES D'HISTOIRE

Annada 2020

Lo XXI ème sègle pensava festejar sos 20ans. Coma l'a dich la chançon : « avem pas totes les jorns vint ans, aquò arriba un còp solament » . Malurosament,un meissant « virus » vengut de l'empira del solelh levant nos a oblijat de demorar confinats a l'ostau.

Aquò nos sembla dificíl mai en 1940 qu'èra outra causa. Avem totes en mémòria lo jornau d' Anne Frank ,aquèla dròla barrada dins un abri amb uech personas , a Amsterdam , dins lo silenci, l'isolament del monde,pendent dos ans.(1942-1944).

Nosautres ,a la campanha profitam del solelh dins la cortiau o l'òrt. Quò es lo moment de virar la tèrra e semenar. Cresetz pas que lo trabalh siasque fácil ! Chau estudiar lo cèu, pus lèu la luna.

Per plantar les truffas ? agatchatz la luna .Totes les plantas que possan dins la terra: las carròtas, les naps, les chauls- ravas ... se plantan o se semenan quant la luna davala.

Per lo primièr quartier, botan en plaça les favas, les peses, las ensaladas, las tomatas, les pebrons, las corgetas... sens oblidar las cojas per lo mes de novembre.

I a tanben una istòria de data !

Per aver una bona recolta, les favas deben estre en terra per Nostra Dama de Moriac, semenadas per la San Didier las amassarem a plens cestons. Chau pas oblidar tanben la luna rossa(23 abriau-22 de mai) las possas joves n'aiman pas les escarts de temperatura entre lo jorn e la nuech.Les sants de glaça arriuan :

-11 de mai : atencion, St Mamert , lo 1èr sant de glaça, sovent gardes la traça.

-12 de mai : St Pancrace sovent porta de la glaça.

-13 de mai : abans St Servais cap d'estiu, après St Servais plus de gialada.

15 de mai un autre sant es estacha :

« Mamert, Pancrace e Servais son des sants de glaça mai St Urbain les ten totes tres dins sa man. »

Per la setmana santa (setmana negra...pas aqueste annada !) chau pas tocar la terra del dijós a mieg jorn al dissabte.

Aora, podem anar crompar del plant per preparar las récòltas de l'estieu o de la darrèira.

Al trabalh...

La Gineta

Per legir l'occitan :

O=ou lo loup : le loup

Ò = o un còp : un coup ou une fois

Nh=gn la montanha : la montagne

Lh = lle la filha : la fille



Année 2020

Le 21^{ème} siècle pensait fêter ses 20 ans. Comme dit la chanson « on n'a pas tous les jours vingt ans, cela n'arrive qu'une fois seulement ». Malheureusement, un méchant « virus » venu de l'empire du soleil levant nous a obligés à rester confinés à la maison.

Cela nous semble difficile mais en 1940, c'était autre chose. Nous avons tous en mémoire « le journal d'Anne Frank », cette jeune fille enfermée dans un abri étroit avec huit personnes, à Amsterdam, dans le silence, isolée du monde pendant deux ans (1942-1944).

Nous, à la campagne, nous profitons du soleil dans la cour ou le jardin. C'est le moment de retourner la terre et semer. Ne croyez pas que le travail soit facile, il faut étudier le ciel, plutôt la lune.

Pour planter les pommes de terre ? Regardez la lune. Toutes les plantes qui poussent dans la terre : les carottes, les navets, les choux-raves...se plantent ou se sèment quand la lune descend. Pour le premier quartier, nous mettons en place les haricots, les petits pois, les salades, les tomates, les poivrons, les courgettes sans oublier les courges pour le mois de novembre.

Il y a aussi une histoire de date.

Pour avoir une bonne récolte, les haricots doivent être en terre pour Notre Dame de Miracles à Mauriac. Semés pour la St Didier, nous les ramasserons à pleins paniers. Il ne faut pas oublier non plus la lune rousse (23 avril, 22 mai), les jeunes pousses n'aiment pas les écarts de température entre le jour et la nuit.

Les Saints de glace arrivent :

11 mai : attention, St Mamert, le 1^{er} Saint de Glace, tu gardes la trace.

12 mai : St Pancrace souvent porte la glace.

13 mai : Avant St Servais pas d'été, après St Servais plus de gelée.

15 mai : un autre Saint est attaché « Mamert, Pancrace et Servais sont des saints de glace mais « St Urbain les tient tous trois dans sa main. »

Pour la semaine sainte (semaine noire... pas cette année !) il ne faut pas toucher la terre du jeudi midi au samedi.

Maintenant, nous pouvons acheter du plant pour préparer les récoltes de l'été ou de l'automne.

Au travail.

Ginette



Un rare salsifis des prés

En 1917 : 84 chiens déclarés à Chaussenac !

Il nous faut tout d'abord rappeler que le gouvernement de l'époque avait décidé de créer une taxe -redevable par les propriétaires de chiens- le 2 mars 1855 ; le produit de cette taxe était versé aux communes. Après de longs débats, considérant la prolifération de chiens (près de 3 millions à l'époque), nombre de ceux-ci étaient maltraités voire « exploités » pour tirer de lourdes charges sur des charrettes, leur alimentation nécessaire aurait pu nourrir « 500 000 malheureux », certains véhiculaient la rage et l'hydrophobie, ou attaquaient les personnes, les chevaux et les troupeaux.

Les chiens déclarés étaient classés en deux catégories (5 Francs pour les chiens d'agrément ou servant à la chasse, 1 Franc pour les autres) : tarif fixé en 1856... Les chiens payaient alors des impôts comme leur maître.

On a pu trouver dans les archives de la mairie, quelques rôles indiquant les noms des propriétaires, le nombre et la catégorie de chiens. Pour payer moins, la majorité des chiens étaient déclarée en 2^{ème} catégorie !...

Citons quelques exemples chaussenacois :

- **en 1899** : 67 chiens déclarés dont seulement 4 de 1^{ère} catégorie : Antoine BASSET à Cussac (1), CHAUMEIL docteur (2), Jean FLEURY au Fougeray (1), Abel GINESTE à Cussac (1), Timothée GINESTE à Cheyssiol (1), LAVAL meunier à Ostenac (1), LESCURE vicaire (1), Jules LESCURE boulanger (1), PAGIS évêque (1) à Verdun, Frédéric PAPON à Cussac (1+5 chiens), Louis YRONDY à Ostenac (1)...
- **en 1915** : 84 chiens déclarés dont Jean BARBET à Cussac (1), Ludovic CHANUT à Ostenac (1), Jean DEGOUL cordonnier à Cussac (1), BONAVE forain (5+1), Antoine FILIOL à Contres (1), Casimir GINESTE le bourg (1), CHAZOULE fermier de ESCOUBEYROUX à Cussac (1), Victor LAUSSY aubergiste (1), Emile LAVIALLE curé (1), Jean MARCHE garde champêtre (1), Louis PERIER fermier à Rabiac (1), François POUGET facteur-receveur (1), Jean RIBES boulanger (1), François RIBES aubergiste (1), veuve SCHVANDER à Ostenac (1) et de nombreux fermiers...
- **en 1917** : 85 chiens déclarés dont Paul DELPRAT aubergiste (1), Emeric DELPEUCH fermier à Escladines (1), Marie GINESTE à Cussac (1), Sylvain JALADIS meunier à Ostenac (2), Jean LAVERGNE fermier à Cussac (1), Louis MARTY fermier (1), Eugène PUYRAIMOND journalier (1), Marcelin REYT à Ostenac (1), Hypolyte ROUX ferblantier (1), Etienne TISSANDIER chef cantonnier à Ostenac (1), Pierre VAISSIER marchand forain (1), Antoine VIGIER (1) et Odon Yrondy à Ostenac (2) et de nombreux fermiers.

Ces rôles nous informent sur la diversité des métiers encore présents en fin XIX et début XX^{ème}, avec cependant une majorité de propriétaires et fermiers dépendants de l'agriculture.



Peinture de Rosa Bonheur

Rosa Bonheur et Chausсенac à la télévision



Nous avons été nombreux à regarder le jeudi 16 avril dernier un court métrage consacré à Rosa BONHEUR dans le Cantal. Les prises de vues avaient été tournées à la fin de l'automne notamment à Chausсенac par une équipe de reporters et cameramen de la chaîne ARTE.

Comment sommes-nous arrivés à remonter le temps pour faire revivre Rosa Bonheur dans le Cantal à la fin du XIX^{ème} siècle et intéresser les médias ?

Au point de départ, je me rappelle les propos et révélation de René RIBES (enfant du Pays et journaliste dans le Puy de Dôme) lorsque je venais d'être élu maire en 1989. Il m'indiquait que ROSA BONHEUR, femme peintre animalier, avait séjourné à Mauriac et ponctuellement à Chausсенac. Mademoiselle FIALEIX ancienne institutrice aurait même possédé dans sa maison du bourg une ou deux peintures de l'artiste. Il avait été également dit qu'un frère de Rosa aurait retouché une peinture de l'église... Puis le temps est passé... et Chausсенac a oublié ROSA BONHEUR.

Partageant ces informations avec François YZORCHE (ancien libraire de Mauriac et passionné d'histoire locale) puis à l'Association du Patrimoine de Chausсенac, les recherches et découvertes s'engagèrent...

François YZORCHE axa ses recherches sur les familles FAUCHER, PEYROL et PICARD(*) originaires de Mauriac, ce qui explique les séjours de Rosa BONHEUR dans notre région. Elle en profita pour réaliser de multiples croquis, dessins puis peintures.

Quelques années plus tard, Sophie et Nicolas IVANOFF organisèrent un voyage à Fontainebleau et au château de BY où l'on pu admirer l'immense toile « Fenaison en Auvergne » et l'atelier de Rosa. Nous étions une vingtaine d'adhérents de l'Association du patrimoine.

Nous pouvons noter que l'on peut consulter à la bibliothèque de Chausсенac, un livre biographique sur Rosa BONHEUR rédigé à l'époque par Anna KLUMPE et voir une lithographie-gravure de Rosa.

Enfin la municipalité a décidé en 2018 de dénommer une rue du bourg dans le cadre du nouvel adressage : Rosa BONHEUR.

J. K.

(*) Marguerite PICARD née à la Margovie au Vigean s'était mariée en 1841 à Raymond BONHEUR (veuf) et devenait ainsi la belle mère de Rosa BONHEUR.

Il y a plus d'un siècle... lorsque l'on recensait les chevaux !

Les lois du 3 juillet 1877 et du 27 mars 1908 étaient destinées à recenser les chevaux (âgés de plus de 6 ans), les juments, les mulets et mules susceptibles d'être réquisitionnés par l'armée en cas de conflit ; ce qui fut le cas pendant la guerre 14-18 où huit millions d'équidés ont été envoyés au front pour atteler des pièces d'artillerie, et autres charges (un million sont morts).

Une fois recensés à l'échelle communale, il était établi un tableau de classement regroupant les animaux correspondant à certains critères...(taille, âge (plus de 6 ans)..et reconnus aptes au service de l'armée. Les propriétaires coupables de non déclaration étaient passibles d'une amende.

Trouvez ci dessous les inventaires établis à Chaussenac en 1892, 1899 et 1907 :

En 1892 : 23 animaux recensés (que des chevaux) dont les déclarants étaient : 20 propriétaires, un meunier (Ph. Henry à Ostenac), un médecin (Odon Lachaze), un marchand de toile (Pierre Serre). Les couleurs sont précisées : bai principalement, gris pomme, noir... , la taille de 146 à 156 cm

En 1899 : 12 chevaux dont les déclarants sont : 8 propriétaires, 2 médecins (Champeil et Lachaze), un seul fermier, 1 forgeron (Gabriel Marcé)

NB: la commission chargée du classement :
J.P Vaché (lieutenant du 38^{ième} RI Aurillac)
Casimir Gineste (propriétaire)
Faure (vétérinaire à Salers)
Charles Grand-Perrin (maréchal des logis 38^{ième} RI)

en 1907 : 13 chevaux dont les déclarants sont :
9 propriétaires, un marchand forain, deux voyageurs et le Maire (Odon Lachaze).

source : archives communales

NB : affectation des chevaux suivant leur taille :
1,47 à 1,50 mètre : artillerie (selle)
1,50 à 1,54 mètre : artillerie de ligne (dragon)
1,54 m et au dessus : 1^{er} catégorie-cavalerie de réserve (cuirassier).



Chevaux au combat (1914-1918)

Un peu d'histoire de Chaussenac : les prestations pour entretenir la voirie

VERIFICATION GENERALE
 DES CONTRIBUTIONS
 DIRECTES
 DÉPARTEMENT
 DU CANTAL
 ARRONDISSEMENT
 de Chaussenac
 COMMUNE
 de Chaussenac

TAXE DES PRESTATIONS

ANNÉE 1894

ROLE

RÉSUMÉ

DESIGNATION DES ÉLÉMENTS IMPOSABLES	NOUMBRE de chevaux imposables	de mulets imposables	de ânes imposables	de paires de bœufs imposables	de paires de vaches imposables	de voitures à 4 roues imposables	de voitures à 2 roues et charrettes imposables	PRESTATION EN NATURE par ménage d'imposables (Art. 8, 2e col. 4)	PROFIT TOTAL	NOMBRE d'habitants de la commune
Hommes	128	128	128	128	128	128	128	128		
Chevaux	29	29	29	29	29	29	29	29		
Mulets	17	17	17	17	17	17	17	17		
Ânes	17	17	17	17	17	17	17	17		
Paires de bœufs	169	169	169	169	169	169	169	169	2.187,90	118
Paires de vaches	182	182	182	182	182	182	182	182		
Voitures à 4 roues	182	182	182	182	182	182	182	182		
Voitures à 2 roues et charrettes	182	182	182	182	182	182	182	182		

Total à payer
 2.187,90

(1) Apposer le seal supplémentaire quand il y aura lieu.
 Chaussenac - 1894

En classant des archives de la commune, il a été retrouvé un document fiscal daté de 1894 intitulé « taxe des prestations », qui détermine un impôt total dû par les Chaussenacois de 2.187,90 Francs.

Après recherche il s'avère que cet impôt qui aurait disparu au début du XX^{ème} siècle a pour objet de financer les travaux d'entretien des chemins vicinaux (loi du 21 mai 1836). Un agent municipal est chargé de recenser les éléments de calcul de la base de cet impôt. C'est l'agent-voyer.

Il dispose d'un registre chaque année sur lequel sont recensées les « éléments imposables ». On y apprend que 128 hommes (et femmes) sont imposables, mais aussi 29 chevaux, un mulet, 17 ânes, 169 paires de vaches, 25 voitures à quatre roues et 182 voitures à deux roues et charrettes. En fait, tout ce qui utilise les chemins est taxé, à hauteur de trois jours de travail. L'impôt est payé en nature ou en numéraire. Il apparaît à l'étude de ce rôle que la presque totalité des personnes taxées payent en nature.

Comment remplit-on son obligation fiscale ? L'étude d'autres documents permet de comprendre que l'agent-voyer attribue à chacun un chemin ou une portion de chemin à entretenir. Cela permet à la commune d'avoir des voies de communication toujours praticables.

ART. 114

Yrondy Louis la Veuve née
Mons Eulalie à Ostenac

est imposé ainsi qu'il suit :

Journées d'hommes	10	10					
— de chevaux							
— de mulets							
— d'ânes							
— de paires de bœufs							
— de paires de vaches	12						
— de voitures à 4 roues							
— de voitures à 2 roues et charrettes	3						

21/10 289⁰⁰ 8 8/2 En nature 25/10

Le rôle de la veuve de Louis YRONDY née Eulalie MONS, habitant à OSTENAC

Épidémies et pandémies en Auvergne au fil du temps

L'épidémie de Covid-19 qui a frappé le monde depuis la fin 2019 trouve une ampleur inégalée en France. Mais ce n'est, hélas, pas une nouveauté. Si on remonte dans le temps, la mémoire des Hommes puis les historiens nous rappellent la survenance cyclique de telles catastrophes.

Première référence citée actuellement est la « grippe espagnole ». Pauvres Espagnols, qui n'y sont pour rien ! En effet en 1918, seule l'Espagne, pays neutre au cours de la première guerre mondiale publia librement des informations relatives à cette épidémie, notamment après que le roi Alphonse XIII soit tombé gravement malade. La presse évoquait les ravages de cette grippe en Espagne, mais en France, du fait de la propagande en ces temps de guerre et la crainte de la divulgation à l'ennemi d'informations sur une éventuelle faiblesse de l'armée française, on omit de dire que la population et les soldats étaient frappés. On estime aujourd'hui que cette pandémie fit plus de morts que la guerre.

Puis, il faut faire appel aux historiens pour rappeler des situations proches. Parmi les événements les plus mémorables, il y a la peste de Marseille en 1720. Principal port de commerce avec le proche Orient – Le levant, selon la terminologie de l'époque – y arrivent des marchandises rares en Europe, dont de la soie. Mais le Levant est un espace connu pour la présence endémique de la peste. Toutes marchandises qui arrivent à Marseille doivent passer par une période de quarantaine sur une île proche de la côte, avant d'être admises au port. En 1720, Le « Grand Saint Antoine » arrive chargé de soie. Il été affrété par un des échevins de la ville et ses associés, qui ont intérêt à ce que la soie et le tissu de coton « les indiennes » très à la mode soient rapidement débarquées pour être vendues dans les foires locales.

Le non-respect de cette quarantaine introduit la peste dans la ville. Entre fin mai et août 1720 elle s'étend rapidement dans la cité où elle entraîne la mort du tiers de la population de la ville environ soit 30.000 à 40.000 morts, puis en Provence où une partie des Marseillais se sont réfugiés provoquant la diffusion du mal et la mort du quart de la population.



Préaux (07)

Afin de limiter l'expansion de l'épidémie, les autorités décident de fermer les portes de la ville et de confiner les habitants à l'intérieur, afin de contenir l'épidémie. Ceci finit par porter ses fruits.

Mais en Auvergne, me direz-vous ? En 1627-1628 Aurillac ferme ses portes pour éviter la survenance de la peste dans la ville ; en 1720, la Peste n'arrive pas en Auvergne, là encore on expulse les étrangers, on ferme les portes des villes.

Mais la trace la plus ancienne d'une épidémie en Auvergne est peut-être visible au lieu-dit Labro à Moussages. Une croix s'y trouve dont certains pensent qu'elle a été élevée par des migrants auvergnats. Cette croix a les bras qui se terminent en feuillage de l'arbre de vie. Or ce type de sculpture aurait pour effet d'éloigner la peste. Car au moment de l'érection de cette croix aux alentours du XV^{ème} siècle, pas moins de huit épidémies ont été recensées en Auvergne.

Ainsi, les époques passent, les épidémies ou pandémies se succèdent et une partie des moyens de lutte contre celles-ci demeurent en partie inchangés. Isoler les malades, confiner les habitants.

N.Ivanoff

Histoire de télégrammes en 1914 !

On trouva récemment dans les archives communales, une enveloppe contenant toute une série de télégrammes. Ces télégrammes, au nombre de 72, datent de la 1ère guerre mondiale (entre le 3 août et le 12 décembre 1914). Ils sont adressés à la mairie de Chaussenac.

On peut diviser cet ensemble en deux groupes :

Les premiers sont au nombre de 25 (août et septembre 1914). Ils proviennent pour la plupart de la préfecture d'Aurillac et de la sous-préfecture de Mauriac ; un est émis par une autorité militaire d'Aurillac, un autre de la gendarmerie de Mauriac et un autre vient même de la mairie d'Ally !

Tous les autres viennent de Bordeaux (fin septembre – décembre 1914) et donnent des nouvelles rassurantes du front. L'ensemble des télégrammes se ressemblent et ne donnent que des nouvelles positives : en résumé, les allemands ont attaqué mais ont été repoussés !...

La première série nous donne une idée très intéressante sur le climat qui régnait à cette époque. Les autorités étaient préoccupées d'une part par les aspects ressources en hommes ou nourritures et d'autre part par les aspects sécurité intérieure.

On ne peut lister ici tous les télégrammes mais voir ci-dessous un extrait parmi les plus significatifs :

Préoccupations de ravitaillement :

03/08/1914 ; « Prière m'envoyer extrême urgence situation commune, stocks farines ou grains susceptibles d'être moulus, consommation de la commune en pain, »

04/08/1914 : « Prière adresser d'urgence engagements signés des hommes ... et nous indiquer parmi ceux-ci, le nom de celui que vous croyez le plus apte à diriger »

Préoccupations de sécurité :

07/08/1914 : « Capitaine gendarmerie Mauriac à tous les maires d'arrondissement. Jusqu'à nouvel ordre interdiction de circulation sur route entre 18heures et 6 heures s'applique à tout véhicule et piéton. Elle est absolue dans les conditions fixées. »

07/08/1914 ; « Maire Ally à Maire Chaussenac. Prière nous dire si auto venant de Calais est rentrée à Chaussenac vers 6h00 »

Une copie de l'ensemble des télégrammes est consultable à la bibliothèque.

Ci-dessous : télégramme envoyé le 20 août 1914

Philippe Blanchet

Taxe principale.....	INDICATIONS DE RÉCEPTION.	Télégramme.			INDICATIONS DE TRANSMISSION.	
Réponse payée.....						
TOTAL.....						
NATURE DU TÉLÉGRAMME ET DESTINATION.	ORIGINE.	NUMÉRO.	NOMBRE DE MOTS.	DATE.	HEURE DE DÉPÔT.	MENTIONS DE SERVICE.
<p><i>Fières à maire Chaussenac très importants redresses à un quart par chaque jour le nombre de boeufs vaches à envoyer au centre de réception cette mesure prescrite par le ministre n'est que provisoire</i></p>						

AVIS. — Dans les télégrammes imprimés en caractères romains par l'appareil télégraphique, le premier nombre qui figure après le nom du lieu d'origine est un numéro d'ordre, le second indique le nombre des mots taxés, les autres désignent la date et l'heure du dépôt. Dans le service intérieur et dans les relations avec certains pays étrangers, l'heure de dépôt est indiquée au moyen des chiffres de 0 à 24.

L'Association Montagne et Pleine Nature

Depuis 4 ans, en tant que Guide de haute montagne dans le Nord Cantal, j'encadre des jeunes sur le terrain de nos montagnes du Cantal.

Tout a commencé dans le cadre d'un projet de "Cyber Journal" pour les jeunes de l'espace multimédia de Mauriac en collaboration avec Messieurs Vincent Poyet et Romain Cardante. Nous avons organisé des activités de découverte sportive pour les adolescents : randonnée pédestre, bivouac en montagne, canyoning, escalade au Roc d'Hozières, via Ferrata, etc. Je me suis aperçu que les jeunes accrochaient avec enthousiasme et motivation dans les découvertes des sports de pleine nature de montagne. De ce constat, j'ai voulu aller plus loin en les accompagnant dans une autre forme de challenge pour eux.

A savoir, leur offrir une structure leur permettant de créer une véritable émulation dans une recherche personnelle et technique des diverses activités. Mais aussi, pour ceux qui le désirent et qui se sentent une vocation, de les prendre en main sur des diplômes fédéraux et ensuite les orienter sur des diplômes d'État, afin de relever le défi d'avoir des professionnels sur notre territoire dans les plus brefs délais. C'est ainsi qu'est née l'association **Montagne et Pleine Nature**. Il fallait créer une passion du pays auprès des jeunes et adultes, faire découvrir et éduquer, prouver aux pratiquants que, nous avons tout en terme de diversité et de qualité du potentiel sportif dans notre Cantal.

L'objectif est également de lancer une dynamique de nouveauté en explorant notre territoire du nord Cantal, en équipant de nouveaux sites, (escalade, via ferrata, canyoning, etc) pour une pratique courante au tout public. Plus il existera de diversité de pratiques et de sites, plus on fixera nos jeunes au pays, plus on attirera une clientèle nouvelle et des nouveaux arrivants. C'est une certitude. Faisons la place à nos jeunes, car notre potentiel est bien réel, qu'ils trouvent chez nous ce qu'ils peuvent ou veulent chercher en d'autres lieux, et gardons-les au pays. De cette manière nous réussirons à créer pour chaque vallée, une identité sportive qui possédera ses propres professionnels, ce qui changera radicalement le paysage sportif de notre territoire. Je suis convaincu de cette dynamique et j'ai voulu créer cette association pour cela.

L'association est donc ouverte aux jeunes et aux adultes, car son double objectif est de sensibiliser, développer, promouvoir les activités de pleine nature et de montagne par le biais d'animations, d'encadrements, et de manifestations en les rendant accessibles au plus grand nombre et d'emmener les participants à une autonomie de pratiques et d'évolutions dans tous les domaines de sports de montagne associé à l'enseignement des paramètres de sécurité. (randonnée pédestre, canyoning, escalade, via ferrata, raquettes à neige, alpinisme, ski de randonnée nordique, ski de randonnée, cascade de glace, bivouac, apprentissage de la photo animalière, lecture de paysage, flore et faune sauvage, cartographie, orientation, expertise de terrain ou comment cibler un site potentiel, l'équiper et établir un topo complet du travail effectué, etc.).

Pour contacter l'association : **Vincent Terrisse 07 86 05 35 04** / email : mpn@orange.fr / Cussac 15700 CHAUSSENAC

Photo V. Terrisse



AGRICULTURE :

◆ MERCOSUR... ça avance !

On vient d'apprendre que l'union européenne est en train de finaliser un accord de libre échange avec le Mexique pour importer 20 000 tonnes de viande par an ! Alors que les négociations avancent avec l'Australie...

◆ Viande Bovine :

Retrait ou stagnation des prix des animaux sortants de la ferme, alors que les volumes vendus à la consommation augmentent... Face à cela, la profession agricole (la FNB notamment) souhaiterait la mise en place d'un système de prix minimum (par Kg vif) payé aux éleveurs. Ce prix minimum serait indexé sur le coût réel de production. Demande refusée par le ministère de l'agriculture et l'aval de la filière.

Pour « alimenter » le débat, on peut rappeler qu'en 1936, face à la chute des cours mondiaux du blé (dû à des importations) et la misère engendrée dans la « paysannerie »..., le front populaire instaurait un OFFICE qui fixait les prix et l'échelonnement des achats aux producteurs. L'État avait le monopole des importations et exportations.

◆ Installation de jeunes agriculteurs :

Le Cantal reste un département dynamique en matière d'installation de jeunes agriculteurs (83 en 2019), dont 62 % en forme associative (père-fils-ou frères, sœurs, ...). L'aspect financier reste délicat, car on compte en moyenne un montant d'investissement de 416 000 € par installation dû à l'achat de foncier et à la construction de bâtiments.

◆ Production de fromage AOP impactée :

Lorsque les producteurs de fromages AOP et les entreprises de transformation de lait AOP (cru ou non) subissent les conséquences de l'épidémie de COVID19...

En effet dès le début de cette crise, la consommation de fromages AOP s'est effondrée alors que les grandes surfaces restées ouvertes ont vendu beurre, lait UHT, yaourts et fromages râpés. De nombreux consommateurs donnent priorité aux prix « cassés » plutôt qu'aux produits de qualité (cf. faiblesse du pouvoir d'achat). Les conséquences ne se sont pas faites attendre pour les PME (petites laiteries traitant le lait AOP) puis en cascade les producteurs de lait eux-mêmes.

Par exemple : le prix du lait payé au producteur est passé en moins d'un mois de 320 € la tonne à 250 € la tonne !



Le mot des associations

ACPG de Chaussenac-Brageac

Compte tenu du confinement, les cérémonies se sont déroulées dans le plus strict respect des recommandations sanitaires :

Journée "victimes de la déportation" : 26 avril 2020

Compte tenu des mesures de confinement, la municipalité n'a pas pu organiser une cérémonie d'hommage aux victimes de la déportation. Aussi, elle a déposé seulement une gerbe au monument aux morts en toute simplicité et sans rassemblement. Il était important de faire au moins ce geste symbolique.



Cérémonie de commémoration du 8 mai 1945 :

C'est certainement la première fois depuis 1945 que cette journée mémorable "fin de la deuxième guerre mondiale" n'a pas pu être organisée comme la municipalité et la population l'auraient souhaitée. Tout rassemblement étant interdit, l'hommage a été cependant rendu en présence du Maire, du premier adjoint et du président des anciens combattants (ACPG), avec dépôt de gerbes, lecture du message du Président de la République et minute de silence. Le monument, la poste et la mairie étaient pavoisés.



Association du Patrimoine

La vie de l'association :

L'Association du Patrimoine de Chaussenac reprend ses activités. Elle va cette année rénover le panneau indiquant les éléments remarquables du patrimoine communal situé devant la poste. Il est aussi question d'une participation à la rénovation d'un clair-voix de l'église qui a besoin d'être réparé. Cependant, cette décision est suspendue à des discussions avec le nouveau Conseil municipal.

SI les circonstances le permettent, le traditionnel concert jazz du 14 juillet se tiendra à la salle des fêtes. On pense cependant pouvoir organiser l'exposition consacrée à la guerre 1939-1945. On recherche encore des documents.

Une assemblée générale sera réunie le samedi 8 août 2020 à 10H30 à la bibliothèque. Naturellement les adhérents sont invités à payer leur cotisation 2020.

N. Ivanoff

ACCA

En attendant le jour d'après,

Et parce qu'il faut une fin à tout pour que tout recommence, cette année 2020 tout juste éclos nous rappelle qu'il suffit d'un presque rien pour que tout bascule. Notre influence sur ce monde dans lequel nous évoluons a des conséquences, mais aujourd'hui ce monde nous dit NON. Nos certitudes sur tout, si vite englouties, ce silence assourdissant qui nous fût imposé, il aura suffi du plus petit, d'un presque rien et tout a basculé.

Pourtant tout semblait vouloir continuer comme à l'accoutumée, notre campagne de chasse touchait à sa fin. Malgré un été caniculaire qui n'en finissait pas, peu propice à la pratique cynégétique. Cette saison s'avérait pourtant fructueuse, puisque dix-sept sangliers, dix chevreuils, cinq lièvres, quelques faisans et bécasses furent prélevés.

Le mois de février fini, l'heure était venue d'échafauder les projets pour nos futures manifestations estivales.

Parallèlement en ce début d'année, une autre campagne battait son plein, de nouvelles élections municipales se préparaient. Après trente années passées au service des Chausseacois, Mr le maire, Jacques Klem décidait de se retirer.

Notre association tient à vous remercier chaleureusement Mr le maire, pour votre écoute et votre soutien toutes ces années durant ,et nous vous souhaitons de profiter pleinement de ce repos bien mérité auprès de votre famille et nous serons toujours heureux de vous accueillir à nos prochains événements.

Cette année encore, un des nôtres est parti rejoindre les chasses éternelles, notre ami Albert Rigal s'en est allé, nous laissant en héritage des souvenirs plein la tête, et longtemps encore nous ferons vivre sa mémoire avec des sourires et des rires qu'il aimait nous déclencher d'une anecdote ou de quelques péripéties passées. Nous n'oublierons pas sa gentillesse, sa générosité, et son dévouement. Nous présentons nos sincères condoléances à sa famille.

Mais il était écrit que 2020 ne serait pas une année comme les autres, puisqu'un presque rien venait de tout balayer; tel un scénario catastrophe d'un film hollywoodien, une épidémie contagieuse venait de souffler l'arrêt sur les horloges du temps. L'humanité avait cessé son ballet empreint d'une frénésie que rien ne semblait pouvoir arrêter. Mais comme à toute chose malheur est bon, notre planète semblait jouir d'un regain de souffle, la faune sauvage pu ainsi profiter de cette quiétude improvisée , est-ce relation de cause à effet ou bien le fruit du hasard ? Ce printemps nous a permis d'observer des couvées de faisans à l'état sauvage.

En cette fin du mois de mai, un nouveau départ semble pourtant se profiler, mais ce jour d'après paraît bien fragile pour l'instant et rempli d'incertitudes et c'est prudemment que nous devons retrouver un nouvel élan sans oublier nos erreurs du passé.

Malheureusement, et pour toutes ces raisons, cet été nous ne pourrons pas assurer nos manifestations, en espérant pouvoir nous retrouver tous ensemble, le plus rapidement et sans ce petit rien, qui vient de tout changer.

Prenez soins de vous, amitiés.

Thierry L.



L'Association de Tennis de Table de Chaussenac prépare déjà la nouvelle saison.

Cette saison 2019-2020 a été malheureusement marquée et stoppée par la crise du coronavirus. En effet, nous avons dû arrêter notre activité dès le 15 mars afin de respecter le confinement et limiter ainsi la propagation du virus.

Pourtant la saison s'annonçait prometteuse avec l'augmentation des effectifs grâce à l'arrivée de 5 nouveaux enfants (14 au total) et de 4 nouvelles féminines adultes (5 au total), portant ainsi l'effectif total du club à 28 joueurs.



Après avoir fêté Noël avec les enfants au pied du sapin dressé et décoré par l'USC, puis en enchaînant avec la galette des rois, la saison était bien lancée et la plupart des jeunes joueurs répondaient présents aux séances d'entraînement encadrés par Morgan LESCURE, Thierry LAYGUES et Pascal PIATTE. Les nouveaux jeunes joueurs (Maé, Evan, Braian, Guillaume et Louis) ont rapidement trouvé leurs marques et ont été très bien accueillis par les autres (Lisa, Clara, Éléonore, Margot, Roxane, Baptiste, Morgan, Téva et Ronan) qui n'ont pas hésité à faire profiter de leur expérience aux nouveaux arrivants. Certains de ces jeunes pratiquants montrent déjà des capacités prometteuses pour la pratique de ce sport et nous sommes sûrs que leur niveau de jeu va rapidement progresser pour en faire de futurs « champions ».

Côté adultes, les nouvelles arrivantes, toutes débutantes, se sont rapidement intégrées et ont apporté du sang neuf à notre jeune association: par leur état d'esprit, leur motivation et leur assiduité aux entraînements, nous avons pu mesurer à quel point leur arrivée était importante et bénéfique pour notre club.

Parallèlement, l'acquisition de 2 tables de bonne qualité ont amélioré les conditions de jeu.

Donc malgré ce brusque arrêt de notre activité, le président reste positif et serein pour l'avenir : même si l'activité ne reprendra vraisemblablement qu'en septembre 2020, l'ATTC devra être vigilante et compte sur ses adhérents pour revenir taper la balle en nombre et faire en sorte que cette belle aventure humaine continue au centre de notre jolie commune.

Pour ce faire, le président ne relâche pas son attention et veille déjà à ce que l'ATTC redémarre et poursuive son activité en 2020-2021 dans les meilleures conditions en :

- Fidélisant les joueurs déjà présents.
- Recrutant de nouveaux pongistes (4 à 6 devraient déjà nous rejoindre).
- Suivant de très près les dossiers de demande de subvention en cours déposés auprès du fond d'Etat, de la communauté des communes du pays de Salers, du Département et de la Commune.
- Achetant du nouveau matériel (2 nouvelles tables sont en cours de négociation et d'acquisition, et éventuellement un robot en fonction de l'attribution des subventions).

Il faut donc rester optimiste et soyez sûrs que tout sera mis en œuvre pour que la saison 2020-2021 se déroule dans les meilleures conditions.

Pour ce faire, il sera très important que les enfants répondent présents et l'ATTC compte sur eux pour que la section jeune perdure dans notre village, car ils seront les principaux acteurs et le moteur de notre réussite future.

Le montant de leur cotisation restera très attractif avec un coût de 15 euros par enfant sur présentation du coupon du chéquier LYR' (10 euros seront reversés à notre club par la Communauté des Communes de Salers). Si nos deniers nous le permettent, nous pensons investir dans un robot pour parfaire les entraînements et rendre cette activité encore plus ludique pour les enfants.

Comme vous l'avez compris, la priorité sera encore mise sur nos jeunes joueurs et nous comptons donc sur leur présence en grand nombre pour venir augmenter nos effectifs.

En écrivant ces lignes, même si la situation due au coronavirus reste floue, le président est sûr que l'ATTC ressortira plus forte et saura relever les défis qui nous attendent.

P. Piatte



Le Stade de La Croix du Buis clos et vide

Après la trêve des confiseurs, la reprise s'annonçait prometteuse pour les chaussenacois, champions d'automne et toujours en lice pour la Coupe Barrès.

Seulement trois rencontres en 2020 et la saison est terminée, le Covid 19 a sifflé la fin de la compétition. Nous terminons donc premier de notre poule et sommes virtuellement en promotion... oui mais voilà ! Le billet n'est pas encore « tamponné » par le District. Toujours en infraction avec l'arbitrage (nous n'avons pas d'arbitre officiel), l'USC risque de faire encore une fois du sur place.

L'excellent travail de Gérard Mary a encore porté ses fruits, félicitations ! A ce talentueux groupe de copains et à tous les dirigeants.

Bien que la pelouse se transforme en prairie temporaire, la fauche prévue pour la Saint Jean, laisse présager une abondante récolte et le foin risque fort bien de dépasser de la charrette !

Durant cette période de confinement, de nombreux travaux ont été réalisés, sur le stade et ses abords. Semis, amendement calcique, épandage d'engrais accomplis avec professionnalisme par Sébastien Lac pour ne pas le nommer. Sans oublier l'aide précieuse de JM Delbos pour sceller les poteaux et la pose des filets derrière chaque but, sans oublier la mise à disposition de son increvable tracteur International pour rouler le terrain .

Les travaux de terrassement et amélioration des abords côté vestiaires ont été exécutés de main de maître par Nanou notre ancien « portier » aux manettes de la pelleuse prêtée gracieusement par Ph. Pault et avec la participation encore une fois de Sébastien avec son tractopelle. Notre secrétaire, chef de chantier du moment avait troqué son ordi et sa tablette contre une « peugeot » émerveillé, ébahi par la totale maîtrise des intervenants, se laissant même à rêver d'être aux commandes des ces puissants engins.... mais pour un instant seulement !

Tous ces travaux ont été réalisés bénévolement, un grand merci à tous.

Encore une belle preuve d'investissement, d'engagement pour le maintien du tissu associatif, primordial pour donner un peu plus de vie à nos campagnes.

Nous remercions également la municipalité qui elle aussi a participé aux travaux, avec l'intervention de Guy notre employé municipal pour la construction du mur de soutènement côté vestiaires et le passage de lasure sur toutes les portes et autres boiseries.

Maintenant nous attendons de pouvoir nous réunir pour l'Assemblée Générale et préparer une nouvelle saison.

A très bientôt et pour le prochain article l'humour et la bonne humeur seront de retour en attendant gardez vous du mal.

Christian L.



COMICE AGRICOLE

Nous avons une nouvelle fois l'ambition de préparer une belle « fête du pain » et génisse à la broche : hélas le COVID19 a stoppé cet élan, car il est vraiment incertain à ce jour de pouvoir organiser des manifestations regroupant un nombreux public. Sachant que le comice d'octobre est financé en grande partie grâce à la fête du pain, nous sommes dans l'incertitude de pouvoir le maintenir.

A suivre ... gardons cependant le moral

S. Lac

COMITÉ DES FÊTES

La nouvelle équipe avait plein d'idées pour animer notamment la saison estivale. Suite à CORONAVIRUS il a fallu déjà annuler la soirée « belote » pour organiser la fête patronale nous sommes en pleine incertitude vu l'évolution des conditions de respect des gestes barrières. Il ne faut pas non plus ignorer que toutes dépenses pour les animations (feux d'artifice, orchestre, etc...) doivent être compensées au moins par des recettes (droit d'entrée, consommations, ...) malgré tout, à bientôt, on vous informera au plus vite du programme éventuel pour la fête patronale (au moins un vide-grenier, concours de pétanque, ? ...).

Mélanie Aubriot

Bibliothèque

Comme de nombreux lieux fréquentés par le public, les bibliothèques ont dû fermer leurs portes en ce début d'année pour cause d'épidémie de Covid19.

Avec ce dé-confinement, nous espérons reprendre petit à petit un « fonctionnement normal ».

En attendant, nous devons mettre en place de nouvelles modalités d'accès pour vous permettre de fréquenter la bibliothèque avec un maximum de sécurité sanitaire.

Elles ont été affichées à l'entrée de la bibliothèque et à l'agence postale. Vous aurez ainsi de nouveaux accès aux livres, CD et DVD !

Nous avons cette année axé nos nouveaux achats sur le rayon Jeunesse et Adolescents pour satisfaire notre jeune public.

Grâce à la subvention de la municipalité, nous avons pu étoffer notre offre roman, bandes dessinées, manga, etc...

Nous n'avons pas négligé pour autant notre public adulte en sélectionnant des ouvrages qui nous l'espérons vous plairont. Nous relayons également la belle initiative du Conseil Départemental du Cantal qui est d'offrir un livre aux enfants cantaliens nés en 2019. Les parents concernés par cette opération ont reçu un bon de retrait et pourront donc venir retirer l'ouvrage en question dès la réouverture de nos locaux.

Au plaisir de vous retrouver.

Les bénévoles.



Vous pourrez également admirer le parterre de rosiers devant celle-ci.

Connaissez-vous notre commune ?

Avons-nous conscience de la richesse de notre patrimoine et de notre environnement ?

On vous invite à reconnaître les lieux et indications éventuelles des photos suivantes.



1



2

✂.....

COUPON Réponse à remettre à la mairie avant le 20 Juillet 2020

Les 3 meilleures réponses recevront un agrandissement d'une photo que vous avez choisi(e)

Nom :

Prénom :

Contact :

Photo préférée n° ...

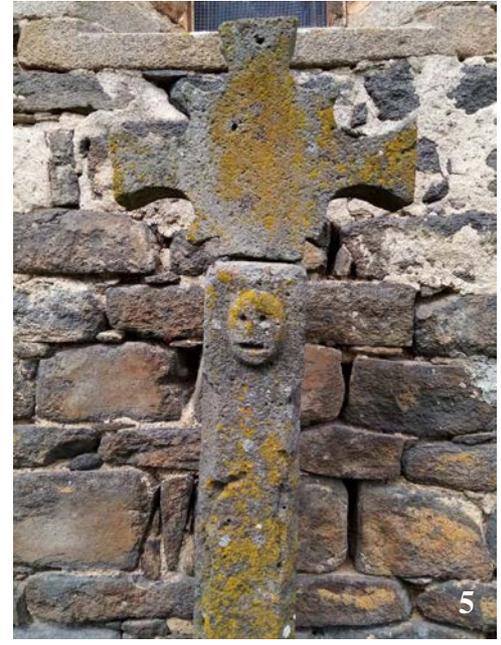
1		8	
2		9	
3		10	
4		11	
5		12	
6		13	
7	MERCI		



3



4



5



6



7



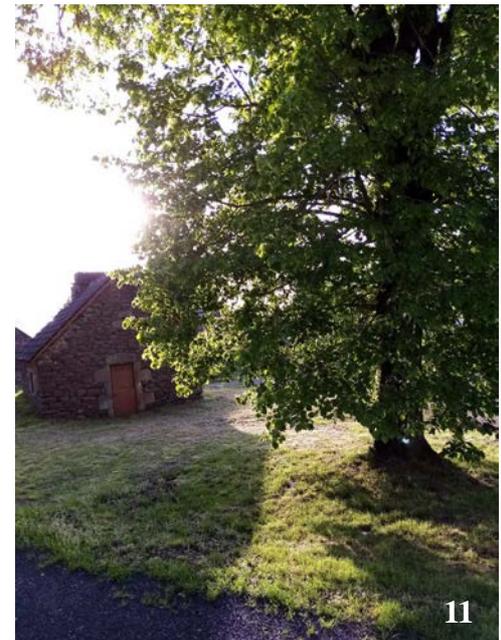
8



9



10



11



12



13